

Ce document fournit les informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# LBPAM ISR ACTIONS CROISSANCE CHINE

Part R: FR0010881755

Société de gestion : LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT du groupe LA BANQUE POSTALE

## **OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT**

Le FCP relève de la classification "Actions internationales".

L'objectif du FCP est double : (i) chercher à tirer parti des opportunités créées par la croissance de la Chine (y compris Hong Kong), pour obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice MSCI China 10/40 Dividendes Nets Réinvestis et (ii) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Lé FCP est géré activement et vise à obtenir une performance nette de frais supérieure à celle son indice de référence MSCI China 10/40 Dividendes Nets Réinvestis. La gestion est discrétionnaire de telle sorte que l'écart de composition ou de suivi de l'OPC avec son indicateur de référence pourront être significatifs. Les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de l'indice MSCI China 10/40 Dividendes Nets Réinvestis, qui constitue l'Univers d'Analyse, mais de manière non exclusive, et sans aucune contrainte de réplication (comme expliqué ci-avant).

Le choix des titres se fait en deux étapes:

Analyse d'univers de valeurs (l'« Univers d'Analyse »). L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs composant l'indice MSCI China 10/40, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR) afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la société de gestion (LBP AM), et ainsi de déterminer le seuil de sélectivité de 20% à respecter

Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. LBP AM applique, selon une pondération propre à chaque secteur, les 4 piliers suivants : gouvernance responsable (évaluation de l'organisation et de l'efficacité des pouvoirs), gestion durable des ressources (étudier des impacts environnementaux et du capital humain), transition économique et énergétique (évaluation de la stratégie en faveur de la transition énergétique) et développement des territoires (analyse de la stratégie en matière d'accès aux services de base). Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières. La méthodologie mise en place par LBP AM permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations.

La liste d'exclusions de LBP AM sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à LBP AM, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également des secteurs controversés comme le tabac, le charbon et les jeux d'argent.

LBP AM reste ainsi seule juge de l'opportunité d'un investissement, et de la qualité extra-financière des émetteurs, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 1 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 10 une faible qualité extra-financière. La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une note moyenne ISR meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 20% des plus mauvaises valeurs (comprenant les deux filtres suivants : comité d'exclusion et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion) sont donc éligibles au FCP, à condition que la note moyenne extra-financière du FCP respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, LBP AM met en place la stratégie ISR du portefeuille.

Sélection des titres. La stratégie d'investissement du FCP consiste à sélectionner les valeurs présentant les meilleures perspectives boursières (potentiel de valorisation et capacité bénéficiaire estimés les plus attractifs) avec une bonne visibilité à moyen-long terme. La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. A l'image des valeurs présentes dans l'univers d'investissement, la gestion ne s'intéresse pas seulement aux grandes capitalisations, celle-ci se réservant la possibilité d'investir jusqu'à maximum 50 % en titres de petites capitalisations (sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 500 millions d'euros au moment de l'achat) et/ou de moyennes capitalisations (sociétés dont la capitalisation boursière est comprise entre 500 millions et 5 milliards d'euros au moment de l'achat). L'analyse fondamentale menant à la sélection de valeurs est réalisée ainsi selon le processus suivant : (i) analyse financière et boursière de l'univers de valeurs ; (ii) analyse des qualités intrinsèques de la société et de son management et (iii) contacts réguliers avec les dirigeants de sociétés qui apportent leur contribution à l'élaboration des décisions.

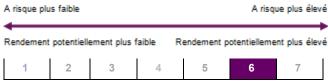
Les titres sont principalement sélectionnés au sein de l'Univers d'Analyse ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse, sur le marché des actions émises par les sociétés chinoises, dans la limite de 10 % de l'Univers d'Analyse et dans le respect des contraintes du Label définies ci-avant. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.

En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus. Ces titres d'États peuvent représenter 10 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

L'exposition au risque actions des marchés chinois, à hauteur de 90 % minimum et de 110% maximum (risque de surexposition), est obtenue par des investissements en direct sur les marchés actions, ou par le biais d'OPC (dont des OPC de droit chinois dans la limite de 10 % de l'actif net), ainsi que par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Sur opportunité, le FCP pourra être exposé sur des titres d'autres pays asiatiques dont le potentiel de valorisation est également lié au développement de la Chine. Le FCP peut également investir dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire dits de bonne qualité de crédit correspondant souvent à une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investissement Grade") en application de la méthode de Bâle telle que précisée dans le prospectus ou à une notation jugée équivalente par la société de gestion. L'acquisition ou la cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché. La détention de titres non notés ou "non Investment Grade" (notation inférieure à BBB-/Baa3) ne dépassera pas 10 % de l'actif net. A titre accessoire, le FCP pourra investir en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et de FIA français et/ou étrangers respectant les 4 critères d'équivalence prévus à l'article R. 214-13 du code monétaire et financier. S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la société de gestion du FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la société de gestion du FCP privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie. Le FCP peut recourir, dans la limite d'une fois l'actif, à des instruments financiers dérivés afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques sur indices, change et taux, pour poursuivre son objectif de gestion. Le FCP est géré de façon totalement discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

La durée de placement recommandée est au minimum de 5 ans. La part R est une part de capitalisation. Les souscriptions et rachats de parts sont exécutés quotidiennement sur la base de la valeur liquidative datée du jour ouvré suivant (J + 1) et sont centralisés, chaque jour de publication de la valeur liquidative, en J au plus tard à 13h auprès de CACEIS Bank et, pour les parts inscrites ou à inscrire au dispositif d'enregistrement électronique partagé, auprès d'IZNES.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cet OPCVM étant investi en valeurs chinoises, le niveau de risque associé à cet OPCVM est 6. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer (à la hausse ou à la baisse) dans le temps.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque important pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

 Risque de liquidité: ce risque s'applique essentiellement aux titres dont le volume de transaction est faible et pour lesquels il

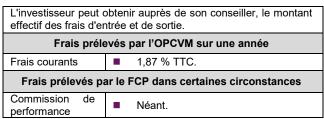
- est donc plus difficile de trouver à tout instant un acheteur/vendeur à un prix raisonnable. Il apparaît particulièrement lors de souscriptions/rachats importants par rapport à la taille du portefeuille.
- Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers dérivés : les stratégies mises en œuvre via les instruments financiers dérivés proviennent des anticipations de l'équipe de gestion. Si l'évolution des marchés ne se révèle pas conforme aux stratégies mises en œuvre, cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- Risque de contrepartie : le FCP est exposé au risque de nonpaiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par un impact négatif sur la valeur liquidative du FCP. Ce risque reste faible en raison de l'exigence de qualité dans le choix des contreparties.

#### **FRAIS**

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels avant ou après investissement	
Frais d'entrée	<ul> <li>6 %; taux maximum.</li> <li>Néant pour les souscriptions provenant des OPC et mandats gérés par LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT ou une société liée.</li> <li>Néant pour les souscriptions effectuées par un porteur consécutives à une demande de rachat portant sur le même nombre de titres et la même valeur liquidative.</li> </ul>
Frais de sortie	■ Néant.

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

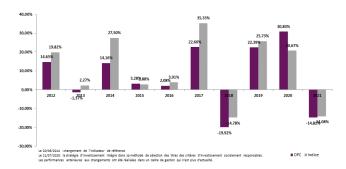


Les frais courants sont ceux de l'exercice clos au 31/12/2021 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet <a href="https://www.labanquepostale-am.fr">www.labanquepostale-am.fr</a>.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance, les frais de recherche et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par cet OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

# **PERFORMANCES PASSEES**



- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances, évaluées en euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent, le cas échéant, le réinvestissement des dividendes/ coupons courus.
- Le FCP a été créé le 4 octobre 2010.
- La part R a été créée le 4 octobre 2010.
- Changements importants: le 29 avril 2022, transformation du FCP de fonds d'investissement à vocation générale (FIVG) en OPCVM.

## **INFORMATIONS PRATIQUES**

Dépositaire: CACEIS BANK. Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM: Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du FCP, la politique d'engagement actionnarial, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs) et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial sont disponibles sur le site <a href="www.labanquepostale-am.fr">www.labanquepostale-am.fr</a>, et gratuitement auprès de La Banque Postale Asset Management (36 Qual Henri IV, 75004 Paris). Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative: auprès de la société de gestion et sur le site <a href="www.labanquepostale-am.fr">www.labanquepostale-am.fr</a>, La responsabilité de La Banque Postale Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Fiscalité: La fiscalité de l'Etat de l'OPCVM peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur. Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts: auprès de la société de gestion et sur le site <a href="www.labanquepostale-am.fr">www.labanquepostale-am.fr</a>. Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / "U.S. persons" (la définition est précisée dans le prospectus).

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 29 avril 2022.

